

# **AVIS D'ENQUETE** **PUBLIQUE**

## **PROJET DE MISE EN CONCORDANCE DU CAHIER DES CHARGES DU LOTISSEMENT "ZONE ARTISANALE DES BORDAGERS" AVEC LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DE LAVAL AGGLOMERATION COMMUNAUTÉ DE COMMUNES A LAQUELLE LA COMMUNE DE CHANGÉ EST ASSOCIÉE**

En exécution de l'arrêté en date du 15 mars 2023 du Maire de la Commune de Changé, M. Patrick PÉNIGUEL, Il sera procédé à une enquête publique portant sur la mise en concordance du cahier des charges du lotissement "Zone Artisanale des Bordagers" avec le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de Laval Agglomération, communauté de communes à laquelle la commune de Changé est associée

**du mardi 4 avril 2023 à 8h30 au jeudi 4 mai 2023 à 16h30  
soit 31 jours consécutifs**

L'enquête se déroulera au siège de l'enquête publique dans les locaux de la mairie de Changé, sis 6, place Christian d'Elva 53810 CHANGÉ.

Le dossier d'enquête, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront mis à disposition pendant toute la durée de l'enquête, à l'accueil de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture :

• Le lundi après-midi de 13h30 à 17h30, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le samedi matin de 9h à 12h.

Le dossier sera également consultable et téléchargeable pendant toute la durée de l'enquête sur le site de la Ville : <http://www.change53.fr> dans la rubrique Urbanisme et Développement Durable.

Le public pourra transmettre ses observations et propositions soit :

- en les consignant sur le registre d'enquête publique déposé au siège de l'enquête publique,
- en les adressant par courrier à l'attention de M. le commissaire enquêteur, enquête publique relative à la mise en concordance du cahier des charges de la « Zone artisanale des Bordagers » avec le PLUI de Laval Agglomération, Hôtel de Ville, 6, place Christian d'Elva – 53810 CHANGÉ,
- en les adressant par mail à l'adresse suivante : [mairie@change53.fr](mailto:mairie@change53.fr) - à l'attention de M. le commissaire enquêteur, enquête publique relative à la mise en concordance du cahier des charges de la « Zone artisanale des Bordagers » avec le PLUI de Laval Agglomération -

Monsieur Gérard MARIE, désigné par décision du Tribunal Administratif de Nantes N° E23000037/53 en date du 6 mars 2023, assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public afin qu'il puisse consulter gratuitement le dossier d'enquête et présenter ses observations et propositions (écrites ou orales), au lieu, dates et heures suivants :  
A l'Hôtel de ville, 6, place Christian d'Elva – 53810 CHANGÉ :

- Le Mardi 4 avril 2023 de 9h à 12h
- Le Mercredi 12 avril 2023 de 14h à 17h
- Le Vendredi 21 avril 2023 de 9h à 12h
- Le Jeudi 4 mai 2023 de 13h30 à 16h30

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête pour remettre son rapport et ses conclusions motivées. Ils seront tenus à la disposition du public à la mairie de Changé, 6 place Christian d'Elva, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés sur le site internet de la commune de Changé <http://www.change53.fr> dans la rubrique Urbanisme et Développement Durable.

A l'issue de l'enquête, le conseil municipal se prononcera par délibération sur le projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement "Zone artisanale des Bordagers" avec le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de Laval Agglomération, communauté de communes à laquelle la commune de Changé est associée.

Toute demande d'information pourra être adressée au Service Urbanisme de la Mairie de Changé – 6, place Christian d'Elva – tél : 02 43 53 20 82.



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### PROJET DE MISE EN CONCORDANCE DU CAHIER DES CHARGES DU LOTISSEMENT "ZONE ARTISANALE DES BORDAGERS" AVEC LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LAVAL AGGLOMERATION COMMUNAUTÉ DE COMMUNES À LAQUELLE LA COMMUNE DE CHANGÉ EST ASSOCIÉE

Par arrêté municipal du 15 mars 2023, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du mardi 4 avril 2023 à 8h30 au jeudi 4 mai 2023 à 16h30 inclus, soit une durée de 31 jours consécutifs.

L'enquête se déroulera au siège de l'enquête publique dans les locaux de la mairie de Changé, sis 6, place Christian d'Elva 53810 CHANGÉ.

Le dossier d'enquête, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront mis à disposition pendant toute la durée de l'enquête, à l'accueil de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Le lundi après-midi de 13h30 à 17h30, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le samedi matin de 9h à 12h.

Le dossier sera également consultable et téléchargeable pendant toute la durée de l'enquête sur le site de la Ville : <http://www.change53.fr> dans la rubrique Urbanisme et Développement Durable.

Le public pourra transmettre ses observations et propositions soit :

- en les consignant sur le registre d'enquête publique déposé au siège de l'enquête publique,
- en les adressant par courrier à l'attention de M. le commissaire enquêteur, enquête publique relative à la mise en concordance du cahier des charges de la « Zone artisanale des Bordagers » avec le PLUI de Laval Agglomération, Hôtel de Ville, 6, place Christian d'Elva – 53810 CHANGÉ,
- en les adressant par mail à l'adresse suivante : [mairie@change53.fr](mailto:mairie@change53.fr) - à l'attention de M. le commissaire enquêteur, enquête publique relative à la mise en concordance du cahier des charges de la « Zone artisanale des Bordagers » avec le PLUI de Laval Agglomération -

Monsieur Gérard MARIE, désigné par décision du Tribunal Administratif de Nantes N° E23000037/53 en date du 6 mars 2023, assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public afin qu'il puisse consulter gratuitement le dossier d'enquête et présenter ses observations et propositions (écrites ou orales), au lieu, dates et heures suivants :  
A l'Hôtel de ville, 6, place Christian d'Elva – 53810 CHANGÉ :

- Le Mardi 4 avril 2023 de 9h à 12h
- Le Mercredi 12 avril 2023 de 14h à 17h
- Le Vendredi 21 avril 2023 de 9h à 12h
- Le Jeudi 4 mai 2023 de 13h30 à 16h30

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête pour remettre son rapport et ses conclusions motivées. Ils seront tenus à la disposition du public à la mairie de Changé, 6 place Christian d'Elva, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés sur le site internet de la commune de Changé <http://www.change53.fr> dans la rubrique Urbanisme et Développement Durable.

A l'issue de l'enquête, le conseil municipal se prononcera par délibération sur le projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement "Zone artisanale des Bordagers" avec le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de Laval Agglomération, communauté de communes à laquelle la commune de Changé est associée.

Le présent avis est affiché à la Mairie de Changé et sur le lieu de l'enquête publique, quinze jours avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à la mairie de CHANGÉ, auprès de Madame Hélène FILY-BRÉGENT.

Changé, le 17 mars 2023  
Le Maire,  
Patrick PÉNIGUEL



## ATTESTATION DE PARUTION

Département : 53

Journal : LE COURRIER DE LA MAYENNE

Parution : 23 mars 2023

Référence n°C1065514

LAVAL, le 17 mars 2023

VILLE DE CHANGÉ 53810

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement  
«Zone artisanale des Bordagers»  
avec le plan local d'urbanisme intercommunal de Laval Agglomération  
Communauté de communes à laquelle la commune de CHANGÉ est  
associée**

Par arrêté municipal du 15 mars 2023, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du mardi 4 avril 2023 à 8h30 au jeudi 4 mai 2023 à 16h30 inclus, soit une durée de 31 jours consécutifs.

L'enquête se déroulera au siège de l'enquête publique dans les locaux de la mairie de Changé, sis 6, place Christian d'Elva 53810 CHANGÉ.

Le dossier d'enquête, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront mis à disposition pendant toute la durée de l'enquête, à l'accueil de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture :

• Le lundi après-midi de 13h30 à 17h30, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le samedi matin de 9h à 12h.

Le dossier sera également consultable et téléchargeable pendant toute la durée de l'enquête sur le site de la Ville : <http://www.change53.fr> dans la rubrique Urbanisme et Développement Durable.

Le public pourra transmettre ses observations et propositions soit :

- en les signant sur le registre d'enquête publique déposé au siège de l'enquête publique,
- en les adressant par courrier à l'attention de M. le commissaire enquêteur, enquête publique relative à la mise en concordance du cahier des charges de la « Zone artisanale des Bordagers » avec le PLUI de Laval Agglomération, Hôtel de Ville, 6, place Christian d'Elva - 53810 CHANGÉ,
- en les adressant par mail à l'adresse suivante : [mairie@change53.fr](mailto:mairie@change53.fr) - à l'attention de M. le commissaire enquêteur, enquête publique relative à la mise en concordance du cahier des charges de la « Zone artisanale des Bordagers » avec le PLUI de Laval Agglomération.

Monsieur Gérard MARIE, désigné par décision du Tribunal Administratif de Nantes N° E23000037/53 en date du 6 mars 2023, assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public afin qu'il puisse consulter gratuitement le dossier d'enquête et présenter ses observations et propositions (écrites ou orales), au lieu, dates et heures suivants : A l'Hôtel de ville, 6, place Christian d'Elva - 53810 CHANGÉ :

- |                             |                  |
|-----------------------------|------------------|
| • Le Mardi 4 avril 2023     | de 9h à 12h      |
| • Le Mercredi 12 avril 2023 | de 14h à 17h     |
| • Le Vendredi 21 avril 2023 | de 9h à 12h      |
| • Le Jeudi 4 mai 2023       | de 13h30 à 16h30 |

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête pour remettre son rapport et ses conclusions motivées. Ils seront tenus à la disposition du public à la mairie de Changé, 6 place Christian d'Elva, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés sur le site internet de la commune de Changé <http://www.change53.fr> dans la rubrique Urbanisme et Développement Durable.

A l'issue de l'enquête, le conseil municipal se prononcera par décision sur le projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement «Zone artisanale des Bordagers» avec le Plan Local d'Urbanisme municipal (PLUI) de Laval Agglomération, communauté de communes à laquelle la commune de Changé est associée.

Le présent avis est affiché à la Mairie de Changé et sur le lieu de l'enquête publique, quinze jours avant l'ouverture de l'enquête publique et toute sa durée.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à la mairie de Changé, auprès de Madame Hélène FILY-BRÉGENT.

Changé, le 17 mars 2023  
Patrick F



## Annexe n° C1065514

VILLE DE CHANGÉ 53810

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement  
«Zone artisanale des Bordagers»  
avec le plan local d'urbanisme intercommunal de Laval Agglomération  
Communauté de communes à laquelle la commune de CHANGÉ est  
associée**

Par arrêté municipal du 15 mars 2023, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du mardi 4 avril 2023 à 8h30 au jeudi 4 mai 2023 à 16h30 inclus, soit une durée de 31 jours consécutifs.

L'enquête se déroulera au siège de l'enquête publique dans les locaux de la mairie de Changé, sis 6, place Christian d'Elva 53810 CHANGÉ.

Le dossier d'enquête, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront mis à disposition pendant toute la durée de l'enquête, à l'accueil de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture :

• Le lundi après-midi de 13h30 à 17h30, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le samedi matin de 9h à 12h.

Le dossier sera également consultable et téléchargeable pendant toute la durée de l'enquête sur le site de la Ville : <http://www.change53.fr> dans la rubrique Urbanisme et Développement Durable.

Le public pourra transmettre ses observations et propositions soit :

- en les consignants sur le registre d'enquête publique déposé au siège de l'enquête publique,
- en les adressant par courrier à l'attention de M. le commissaire enquêteur, enquête publique relative à la mise en concordance du cahier des charges de la « Zone artisanale des Bordagers » avec le PLUI de Laval Agglomération, Hôtel de Ville, 6, place Christian d'elva - 53810 CHANGÉ.
- en les adressant par mail à l'adresse suivante : [mairie@change53.fr](mailto:mairie@change53.fr) - à l'attention de M. le commissaire enquêteur, enquête publique relative à la mise en concordance du cahier des charges de la « Zone artisanale des Bordagers » avec le PLUI de Laval Agglomération.

Monsieur Gérard MARIE, désigné par décision du Tribunal Administratif de Nantes N° E23000037/53 en date du 6 mars 2023, assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public afin qu'il puisse consulter gratuitement le dossier d'enquête et présenter ses observations et propositions (écrites ou orales), au lieu, dates et heures suivants :  
A l'Hôtel de ville, 6, place Christian d'Elva - 53810 CHANGÉ :

- |                             |                  |
|-----------------------------|------------------|
| • Le Mardi 4 avril 2023     | de 9h à 12h      |
| • Le Mercredi 12 avril 2023 | de 14h à 17h     |
| • Le Vendredi 21 avril 2023 | de 9h à 12h      |
| • Le Jeudi 4 mai 2023       | de 13h30 à 16h30 |

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête pour remettre son rapport et ses conclusions motivées. Ils seront tenus à la disposition du public à la mairie de Changé, 6 place Christian d'Elva, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés sur le site internet de la commune de Changé <http://www.change53.fr> dans la rubrique Urbanisme et Développement Durable.

A l'issue de l'enquête, le conseil municipal se prononcera par délibération sur le projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement «Zone artisanale des Bordagers» avec le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de Laval Agglomération, communauté de communes à laquelle la commune de Changé est associée.

Le présent avis est affiché à la Mairie de Changé et sur le lieu de l'enquête publique, quinze jours avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à la mairie de CHANGÉ, auprès de Madame Hélène FILY-BRÉGENT.

Changé, le 17 mars 2023 Le Maire,  
Patrick PÉNIGUEL



De la part de : **Marine DECEROIT**

DESTINATAIRE : **COMMUNE de CHANGE  
MAIRIE  
Catherine COURCELLE**

Date et heure d'envoi : 17/03/2023 16:23:44

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **73232005**

## ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€, représentée par son Directeur Vincent TOUSSAINT , déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

**ENQUETE PUBLIQUE 1ER AVIS  
PROJET DE MISE EN CONCORDANCE DU CAHIER  
DES CHARGES DU LOTISSEMENT ZONE ARTISANALE  
DES BORDAGERS VILLE DE CHANGE**

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

**OUEST-FRANCE**

**MAYENNE**

**Le 22/03/2023**

Vincent TOUSSAINT  
Directeur

Ouest-France Mayenne  
Mercredi 22 mars 2023

## Avis administratifs

Ville de CHANGÉ

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Projet de mise en concordance  
du cahier des charges  
du lotissement  
Zone artisanale des Bordagers  
avec le Plan local d'urbanisme  
Intercommunal de Laval  
Agglomération  
Communauté de communes  
à laquelle la commune  
de Changé et associée**

Par arrêté municipal du 15 mars 2023, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du mardi 4 avril 2023 à 8 h 30 au jeudi 4 mai 2023 à 16 h 30 inclus, soit une durée de 31 jours consécutifs.

L'enquête se déroulera au siège de l'enquête publique dans les locaux de la mairie de Changé, sis 6, place Christian d'Elva, 53810 Changé.

Le dossier d'enquête, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront mis à disposition pendant toute la durée de l'enquête, à l'accueil de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture : le lundi après-midi de 13 h 30 à 17 h 30, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le samedi matin de 9 h 00 à 12 h 00.

Le dossier sera également consultable et téléchargeable pendant toute la durée de l'enquête sur le site de la ville :

<http://mww.change53.fr>

dans la rubrique Urbanisme et Développement Durable.

Le public pourra transmettre ses observations et propositions soit :

- en les consignnant sur le registre d'enquête publique déposé au siège de l'enquête publique,
- en les adressant par courrier à l'attention de M. le commissaire enquêteur, enquête publique relative à la mise en concordance du cahier des charges de la "Zone artisanale des Bordagers" avec le PLUI de Laval Agglomération, hôtel de ville, 6, place Christian-d'Elva, 53810 Changé,
- en les adressant par mail à l'adresse suivante :

[mairie@change53.fr](mailto:mairie@change53.fr)

- à l'attention de M. le commissaire enquêteur, enquête publique relative à la mise en concordance du cahier des charges de la "Zone artisanale des Bordagers" avec le PLUI de Laval Agglomération, M. Gérard Marie, désigné par décision du tribunal administratif de Nantes n° E23000037/53 en date du 6 mars 2023, assumera les fonctions de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public afin qui puisse consulter gratuitement le dossier d'enquête et présenter ses observations et propositions (écrites ou orales), au lieu, dates et heures suivants :

- à l'hôtel de ville, 6, place Christian-

d'Elva, 53810 Changé :

- le mardi 4 avril 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,

- le mercredi 12 avril 2023 de 14 h 00 à

17 h 00,

- le vendredi 21 avril 2023 de 9 h 00 à

12 h 00,

- le jeudi 4 mai 2023 de 13 h 30 à 16 h 30.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête pour remettre son rapport et ses conclusions motivées.

Ils seront tenus à la disposition du public à la mairie de Changé, 6, place Christian-d'Elva, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Ces documents seront également publiés sur le site internet de la commune de Changé

<http://www.change53.fr>

dans la rubrique Urbanisme et Développement Durable.

À l'issue de l'enquête, le conseil municipal se prononcera par délibération sur le projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement "Zone artisanale des Bordagers" avec le Plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUI) de Laval Agglomération, communauté de communes à laquelle la commune de Changé est associée.

Le présent avis est affiché à la Mairie de Changé et sur le lieu de l'enquête publique, quinze jours avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à la mairie de Changé, auprès de Mme Hélène Fily-Brégent.

Changé, le 17 mars 2023

Le Maire

Patrick PÉNIGUEL.



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement  
«Zone artisanale des Bordagers»  
avec le plan local d'urbanisme intercommunal de Laval Agglomération  
Communauté de communes à laquelle la commune de CHANGÉ est  
associée**

Par arrêté municipal du 15 mars 2023, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du mardi 4 avril 2023 à 8h30 au jeudi 4 mai 2023 à 16h30 inclus, soit une durée de 31 jours consécutifs.

L'enquête se déroulera au siège de l'enquête publique dans les locaux de la mairie de Changé, sis 6, place Christian d'Elva 53810 CHANGÉ.

Le dossier d'enquête, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront mis à disposition pendant toute la durée de l'enquête, à l'accueil de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Le lundi après-midi de 13h30 à 17h30, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le samedi matin de 9h à 12h.

Le dossier sera également consultable et téléchargeable pendant toute la durée de l'enquête sur le site de la Ville : <http://www.change53.fr> dans la rubrique Urbanisme et Développement Durable.

Le public pourra transmettre ses observations et propositions soit :

- en les consignant sur le registre d'enquête publique déposé au siège de l'enquête publique,
- en les adressant par courrier à l'attention de M. le commissaire enquêteur, enquête publique relative à la mise en concordance du cahier des charges de la « Zone artisanale des Bordagers » avec le PLUI de Laval Agglomération, Hôtel de Ville, 6, place Christian d'Elva - 53810 CHANGÉ,
- en les adressant par mail à l'adresse suivante : [mairie@change53.fr](mailto:mairie@change53.fr) - à l'attention de M. le commissaire enquêteur, enquête publique relative à la mise en concordance du cahier des charges de la « Zone artisanale des Bordagers » avec le PLUI de Laval Agglomération.

Monsieur Gérard MARIE, désigné par décision du Tribunal Administratif de Nantes N° E23000037/53 en date du 6 mars 2023, assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public afin qu'il puisse consulter gratuitement le dossier d'enquête et présenter ses observations et propositions (écrites ou orales), au lieu, dates et heures suivants : A l'Hôtel de ville, 6, place Christian d'Elva - 53810 CHANGÉ :

- Le Mardi 4 avril 2023 de 9h à 12h
- Le Mercredi 12 avril 2023 de 14h à 17h
- Le Vendredi 21 avril 2023 de 9h à 12h
- Le Jeudi 4 mai 2023 de 13h30 à 16h30

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête pour remettre son rapport et ses conclusions motivées. Ils seront tenus à la disposition du public à la mairie de Changé, 6 place Christian d'Elva, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés sur le site internet de la commune de Changé <http://www.change53.fr> dans la rubrique Urbanisme et Développement Durable.

A l'issue de l'enquête, le conseil municipal se prononcera par délibération sur le projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement «Zone artisanale des Bordagers» avec le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de Laval Agglomération, communauté de communes à laquelle la commune de Changé est associée.

Le présent avis est affiché à la Mairie de Changé et sur le lieu de l'enquête publique, quinze jours avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à la mairie de CHANGÉ, auprès de Madame Hélène FILY-BRÉGENT.

Changé, le 17 mars 2023 Le Maire,  
Patrick PÉNIGUEL

Aux termes d'un acte SSP signé électroniquement en date du 07 mars 2023, il a été constitué une SARL dénommée **BSP LAVAL** présentant les caractéristiques suivantes :

Siège social : 46 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - Centre commercial CARREFOUR «LA MAYENNE» - 53000 LAVAL  
Capital social : 10 000 euros  
Objet social : Restauration rapide sur place ou à emporter, livraisons, débit de boissons sans alcool ou avec alcool dites du 3<sup>ème</sup> groupe telles que vin, cidre, poiré, spiritueux, saké etc, à consommer sur place ou à emporter (licence petite restauration)  
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de

la Société au Registre du commerce et des sociétés de LAVAL  
Gérance : Monsieur Benjamin SÉGUINEAU demeurant 25 rue de la Providence - 53100 MAYENNE  
Pour avis - La Gérance

Par acte ssp en date de 24/01/2023, il a été constitué une SASU  
Dénomination : **CONNECT**  
Siège Social : Boulevard de la communication CHEZ KOI CENTRE D'AFFAIRE 53950 LOUVERNE  
Capital : 1000 € Activités principales : Travaux de construction de réseaux de télécommunication, Fibre optique, Electricité, Plantation de poteaux de Télécommunication et tout autres travaux de tirage et de raccordement et installation frigorifère